



## NOTE AUX MEMBRES DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION BRUXELLOISE

**Concerne** : 5G – Note d'orientation et feuille de route

### I. Contexte

L'accord de majorité 2019-2024 prévoit, dans le cadre de l'ambition régionale de faire de Bruxelles une *Smart City*, que les nouveaux déploiements technologiques en matière de transmission des données (5G et autres) se feront dans le respect du principe de précaution et après évaluation sur le plan environnemental, de la santé publique, de l'efficacité économique, de la sécurité des données et de respect de la vie privée.

La connectivité large bande est essentielle pour soutenir la digitalisation de l'économie et permettre l'accès aux services dans les domaines de la santé, de l'éducation, des transports, de la logistique, des médias... Les réseaux de télécommunications à très haut débit sont tant physique, filaire, qu'électro-magnétique. En matière de réseau physique, la Région poursuivra le déploiement de la fibre optique régionale, via la société IRISnet, en fournissant davantage de services.

### II. Objet

La 5G est un sujet important pour Bruxelles, non seulement d'un point de vue technologique, mais également socio-économique. Par ailleurs, la Déclaration de politique régionale est très claire sur l'importance que le Gouvernement octroie au fait que le déploiement de cette nouvelle technologie se déroule dans un cadre clair et rassurant pour la population, en respectant notamment le principe de précaution, et en asseyant les décisions sur une analyse rigoureuse et multi-factorielle de ses conséquences en matières environnementale et sanitaire.

[La Région peut notamment s'appuyer sur les rapports et analyses du Comité d'experts indépendants sur les radiations non-ionisantes, qui a été mis sur pied en 2015. Dans son rapport annuel, ce Comité analyse en effet l'ensemble des questions du point de vue technologique, environnemental, sanitaire et économique et assure notamment une veille scientifique quant aux diverses publications scientifiques sur les questions sanitaires et/ou environnementales.]

la Région n'est bien entendu pas compétente pour la délivrance des licences, qui relève du niveau fédéral, et ne peut donc, institutionnellement, décider d'un « stop » ou d'un « go » de principe à la 5G. Les questions qui se posent au niveau bruxellois relèvent en réalité des conditions de mise en œuvre de la 5G, dans le cadre des compétences régionales (Urbanisme, Environnement, Economie et Recherche, Fiscalité, ...).

A cette fin, la présente note vise à mettre sur pied une Plateforme de Coordination bruxelloise pour la 5G qui devra proposer le cadre du déploiement de la 5G sur le territoire régional en identifiant les actions nécessaires.

Parallèlement, pour répondre aux appels exprimés par de nombreux acteurs politiques et citoyens, le Gouvernement estime qu'un débat public ouvert et alimenté au moyen des nombreuses informations scientifiques et techniques disponibles est justifié et requis.

## Plateforme de coordination bruxelloise pour la 5G

Cette plateforme sera composée de l'ensemble des membres du Gouvernement ainsi que des administrations dont les compétences sont liées à des conditions d'accueil de la 5G (Bruxelles Environnement, Urban, Bruxelles Pouvoirs locaux, Bruxelles Fiscalité, CIRB, ...). La coordination de cette plateforme sera assurée par le Ministre-Président.

Cette plateforme d'impulsion et de coordination politique aura pour objectifs de :

- fixer le plan d'action bruxellois ;
- mettre en place les groupes de travail thématiques repris ci-après ;
- de coordonner leurs travaux ;
- en fonction des orientations liées aux développements des groupes de travail et du débat public, développer un plan de communication commun au Gouvernement.

Les groupes de travail suivants seront organisés :

- o *Un groupe de travail « techniques et environnement »*,
  - Pilotage: Ministre en charge de l'Environnement
  - Contenu:
    - Discussions relatives à la norme environnementale: établissement de divers scénarios et leurs conséquences ;
    - Etudier les mesures à prendre pour répondre au principe de précaution ;
    - Finaliser la maîtrise technique de l'administration sur la mesure et les simulations des antennes 5G dynamiques (préparation des arrêtés et méthodologies 5G des antennes dynamique, ...);
    - *Green IT* et sobriété énergétique ; étudier les pistes pour limiter les impacts environnementaux collatéraux à la 5G (Energie, Déchets - recyclage ou la production des déchets liés à l'obsolescence des objets numériques tenant compte de l'évolution des normes technologiques, biodiversité, impacts psycho-sociaux liés à l'usage accru des outils numériques, ...);

Analyser les conditions de mise en œuvre de zones test demandées par les opérateurs, dans le cadre législatif existant.

- o *Un groupe de travail « urbanisme »*,
  - Pilotage: Secrétaire d'Etat en charge de l'Urbanisme
  - Contenu:
    - Mettre en place dans les meilleurs délais une révision de l'arrêté « minime importance », également sur base des spécificités d'un réseau 5G ;
    - Continuer à développer le cadastre des infrastructures publiques (selon l'ordonnance « 4G » de 2014) afin de permettre l'implantation des antennes sur le patrimoine public et privé de la Région ;
    - Préciser les règles urbanistiques assurant une intégration harmonieuse et discrète des installations émettrices dans l'environnement urbain ;
    - Examiner la question de la conformité européenne par rapport aux antennes micros
    - S'assurer de délais rapides pour la délivrance des PU des antennes émettrices

- o *Un groupe de travail « fiscalité »*
  - Pilotage: Ministre en charge des Pouvoirs locaux en collaboration avec Ministre en charge du Budget
  - Contenu:
    - Avec les communes bruxelloises et les opérateurs de télécom, travailler sur tout dispositif permettant de garantir, pour le futur, un cadre fiscal adapté et consacré par la constitution, pérenne et stable relatif aux pylônes et antennes GSM encourageant l'investissement des opérateurs ;
    - Examiner les conditions permettant une harmonisation ou l'uniformisation/ des taxes communales sur les pylônes ;

- Etendre la réflexion sur la possibilité d'intégrer cette taxe dans une logique environnementale (pour par exemple inciter les opérateurs à réduire la puissance de leurs antennes).

4

- **Un groupe de travail « Fibre »**

- Pilotage: Ministre en charge de la Transition numérique
- Contenu:

- Proposer un plan stratégique envisageant et optimisant un déploiement harmonisé de la fibre optique et du réseau 5G, tant au niveau de l'infrastructure publique que des infrastructures privées.

Les groupes de travail devront présenter leurs résultats finaux au Gouvernement pour fin de l'année 2020, janvier 2021 au plus tard.

### **Débat public**

PRB

La tenue d'un débat public sur cette thématique aux multiples enjeux pour les citoyennes et citoyens bruxellois est essentielle. Un tel processus participatif suppose d'être mené de manière rigoureuse et doit permettre d'informer correctement les Bruxellois sur les enjeux liés au déploiement de la 5G ; ceci, afin de dégager un grand consensus politique et sociétal sur les conditions d'un déploiement de la 5G à Bruxelles.

CA

En conséquence, il est important que le débat puisse se faire en lien avec l'organe le plus démocratiquement représentatif de la population bruxelloise, à savoir le Parlement régional. Les commissions délibératives, nouvel outil permettant la participation des citoyens au débat parlementaire, pourrait constituer l'enceinte d'une telle réflexion.

Dès lors, le Gouvernement soutiendra toute initiative du Parlement bruxellois visant à organiser ce débat public sur la thématique de la 5G et ses enjeux.

### **Suivi**

Les conclusions des groupes de travail sont attendues pour la fin de l'année 2020, tandis qu'il n'est pas possible d'avoir une assurance sur le délai de délivrance des conclusions du débat que le Parlement pourrait organiser.

Néanmoins, et vu l'évolution globale des discussions relatives à ce secteur, notamment au niveau européen, où le déploiement de la 5G est perçu comme un élément fondamental de son plan de relance économique, il reviendra au Gouvernement de se saisir des conclusions de ce débat, comme de celles des groupes de travail, au plus tard dans le courant du deuxième trimestre 2021, en vue de leur concrétisation et du dépôt des éventuels textes légaux encadrant le déploiement de la 5G à Bruxelles pour le 30 juin 2021 au plus tard.

### **III. Aspects budgétaires**

Toute initiative qui pourrait découler des travaux de la plateforme et qui aurait une incidence financière fera l'objet d'une demande d'accord budgétaire.

### **IV. Avis de l'Inspection des Finances**

Sans objet

V. **Accord du Ministre du Budget**

Sans objet

VI. **Proposition de décision**

Le Gouvernement de la Région bruxelloise :

- approuve la présente note;
- approuve la création d'une plateforme de coordination bruxelloise pour la 5G conformément à la présente note, composée de l'ensemble des membres du Gouvernement ainsi que des administrations dont les compétences sont liées à des conditions de déploiement de la 5G (Bruxelles Environnement, Urban, Bruxelles Pouvoirs locaux, Bruxelles Fiscalité, CIRB, ... ) ;
- se déclare favorable à une initiative du Parlement bruxellois visant à organiser un débat public sur la thématique de la 5G et ses enjeux ;
- s'engage à se saisir des conclusions et/ou recommandations auxquelles ce débat démocratique aura abouti dans le courant du deuxième trimestre 2021, en vue de la mise en œuvre de ces conclusions et/ou recommandation et du dépôt des éventuels textes législatifs qui y sont liés pour le 30 juin 2021 au plus tard ;
- S'engage à permettre la possibilité de zone(s) test, selon les besoins identifiés et dans le cadre des normes existantes
- charge le Ministre-Président, le Ministre de l'Environnement et le Ministre en charge de la transition numérique d'exécuter la présente décision, chacun pour les aspects les concernant.

La présente décision est de notification immédiate.

VII. **Synthèse**

Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT et des Ministres Alain MARON et Bernard CLERFAYT, le Gouvernement de la Région bruxelloise a décidé d'adopter une feuille de route concernant l'analyse des conditions d'un déploiement de la 5G à Bruxelles conformément à l'accord de majorité bruxellois. Cette feuille de route intègre notamment la volonté de soutenir toute initiative du Parlement bruxellois permettant la tenue d'un débat public concernant les conditions d'un tel déploiement.

**Rudi Vervoort**  
Ministre Président

**Alain Maron**  
Ministre chargé de la Transition climatique, de l'Environnement,  
de l'Energie et de la Démocratie participative

**Bernard Clerfayt**  
Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle,  
de la Transition numérique, de la Simplification Administrative,  
des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal